



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Opération dédiée au contrôle des transports de marchandises par des véhicules légers**

***Jeudi 5 décembre 2024 – 7:00→10:00***

***Nuits-Saint-Georges (21)***

**DOSSIER DE PRESSE**

## **L'objectif de l'opération : une action de contrôle portant sur le transport léger de marchandises, et notamment les transports de colis, en cette période de fin d'année**

Le secteur du transport léger de marchandises, et plus particulièrement celui de la livraison de colis à domicile, est un secteur très concurrentiel, qui se doit d'être régulé afin de garantir des conditions de concurrence loyale.

Pour répondre à cet objectif, de nombreux contrôles routiers ou des contrôles sur les sites des plates-formes de messagerie visant les véhicules légers sont menés par les services de la DREAL sur tout le territoire, afin de vérifier les différentes réglementations en la matière.

Même s'il convient de rappeler que la majorité des entreprises de transport s'inscrit dans une démarche respectueuse de la législation en vigueur, certaines d'entre-elles pourraient se soustraire au respect de ces obligations.

**En cette période de fin d'année, propice aux achats en ligne (« Black Friday », fêtes de fin d'année), une recrudescence notable du nombre de livraisons de colis est à prévoir, avec les dérives que pourraient engendrer le besoin d'acheminer en très grand nombre et rapidement les marchandises.**

C'est dans ce contexte qu'un contrôle routier est prévu le jeudi 05 décembre 2024 à partir de 7:00.

Cette opération sera menée par 3 Contrôleurs des Transports Terrestres de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, lesquels seront assistés des services de la Gendarmerie Nationale (avec le Groupe de Lutte Contre les Fraudes).

L'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier seront vérifiées ainsi que les dispositions relatives à l'existence des déclarations sociales concernant les salariés employés.

Une attention particulière sera portée à la relation entre les donneurs d'ordres et les sous-traitants au regard des obligations de vigilance en matière de sous-traitance ainsi qu'aux règles de sécurité routière, visant l'état général des véhicules et le comportement des conducteurs face aux conduites addictives (alcoolémie – produits stupéfiants).

Localisation du point de contrôle :

Nuits Saint-Georges : Rue Gustave Eiffel



## **Le transport routier léger de marchandises (véhicules < 3,5 tonnes de PTAC) : un secteur en essor et concurrentiel**

Maillon fort de l'économie nationale, le transport routier de marchandises s'appuie sur une multitude d'entreprises inscrites au registre national des transporteurs. En région Bourgogne-Franche-Comté on recense environ 1 500 entreprises de transport de marchandises pour compte d'autrui, dont environ le tiers exerce au moyen de véhicules légers, c'est-à-dire dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes.

Le secteur du transport léger en France connaît un réel essor depuis les dernières années, se traduisant par un nombre croissant d'entreprises, de salariés et de véhicules dédiés à l'activité avec une augmentation des flux routiers principalement en agglomération urbaine.

Les entreprises de transport léger sont principalement situées dans les grandes aires urbaines, avec des zones périphériques dans lesquelles se sont implantées les principaux leaders des plates-formes de messagerie.

L'agglomération dijonnaise, véritable poumon économique du département, n'échappe pas à cette tendance. On recense plusieurs établissements dédiés à la livraison de colis aux particuliers, secteur dopé par les nouveaux modes de consommations et l'essor du e-commerce.

L'évolution rapide de ce commerce en ligne a entraîné un changement considérable dans les stratégies des sociétés de transport, qui doivent désormais intégrer pleinement la notion de « la livraison du dernier kilomètre », à savoir la dernière étape de la chaîne d'approvisionnement, lorsque le colis est acheminé de son lieu de « stockage » à sa destination finale.

En matière de livraison du dernier kilomètre, les défis à relever sont multiples. La logique de réduction de son coût économique impose une optimisation des tournées et des itinéraires de livraison. La satisfaction de la clientèle est également devenue un enjeu exigeant rapidité, ponctualité et qualité de livraison. Les entreprises spécialisées en la matière doivent également s'adapter aux défis environnementaux liés à la circulation exponentielle de véhicules de livraison en milieu urbain, générant nuisances sonores et pollution, et liés aux difficultés de circulation et de stationnement.

Le segment de la livraison de colis à domicile est opéré principalement par de grands groupes qui assurent la logistique et l'organisation des tournées, s'appuyant principalement sur un tissu d'entreprises de transports sous-traitées. Chacune de

ces entreprises sous-traitées assure pour le compte de son donneur d'ordre un nombre de tournées qui est fonction de sa flotte de véhicules et de son personnel.

**Enfin, au regard des opérations de contrôles menées ces dernières années (exemples ci-après), il apparaît nécessaire, pour les services de l'État, de rester mobilisés pour vérifier la bonne application de la réglementation (notamment s'agissant du respect des temps de travail et de repos des conducteurs via le Livret Individuel de Contrôle) :**

**- en décembre 2022, contrôle des véhicules légers sur 4 points simultanés en Côte-d'Or (21) : pour 107 véhicules contrôlés, 55 infractions constatées, dont 30 à la réglementation du travail (absence de livret individuel de contrôle ou d'horaire de service),**

**- en mai 2023, contrôle des sous-traitants d'une plate-forme de livraison de colis à Fontaine (90) : 41 véhicules immobilisés sur 108 contrôlés,**

**- en octobre 2023, contrôle à proximité d'une plate-forme de livraison de colis en périphérie de Besançon (25) : pour 55 conducteurs contrôlés, 35 défauts de livret individuel de contrôle et 29 immobilisations (dont 3 n'ont pas été respectées).**

## **Le contrôle des transports terrestres : une mission de régulation du secteur, assurée par le Ministère de la Transition Écologique**

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté est ainsi dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relevant de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), Code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

En 2023, 1 076 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté par les Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL.

Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 892 véhicules et ont permis de relever 2 808 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du Code de la route...